

TECHNICAL WORKSHOP  
26-27 October 2004, Brest, France

## **SINEPAD – GIRMaC - PGIES**

**Conférence Ministérielle sur les Mécanismes de  
Mobilisation de Financements pour l'Initiative  
Environnementale du NEPAD**

*«Domaine d'intervention No.4 : La conservation et  
l'utilisation durable des ressources marines et côtières»*

**Sous la Présidence effective de M<sup>e</sup> Abdoulaye Wade,  
Président de la République du Sénégal**

---

**12, 13 et 14 Octobre 2004  
Hôtel TERANGA,  
Dakar, Sénégal**

---

- 1. Document d'orientation**
- 2. Agenda de la rencontre**
- 3. Dispositions logistiques**

# DOCUMENT D'ORIENTATION

## CONTEXTE

Le NEPAD reconnaît que l'éventail des questions nécessaires pour étayer la base environnementale du continent et en utiliser durablement les ressources naturelles est vaste et complexe, et qu'une conjugaison systématique d'initiatives est nécessaire pour mettre en place un programme environnemental cohérent.

L'Initiative Environnement du NEPAD fournit un cadre approprié pour l'établissement d'un fort partenariat pour la protection de l'environnement entre l'Afrique et ses partenaires fondé sur les engagements contenus dans la Déclaration des Nations Unies du Millénaire.

Le principal objectif de l'Initiative Environnementale est :

***« De permettre au continent africain de faire face aux défis environnementaux qui le menacent, de lutter contre la pauvreté et d'assurer son développement socio-économique ».***

L'accent est mis sur des activités et processus qui ajouteront une valeur nouvelle et significative aux activités existantes de gestion environnementale, au plan régional, sous-régional et national. L'action collective est accomplie avec des capacités différenciées. Il faut reconnaître clairement que si le continent a des objectifs de développement et des obligations de résultats qui sont partagés, ses pays ont différents niveaux et fourchettes de capacités - financières, humaines, scientifiques et technologiques et de dotations.

Malgré la pertinence de l'initiative, le cadre approprié de financement des activités n'est pas encore établi. Une coopération régionale effective est requise pour mobiliser ou employer les capacités afin d'appliquer le Plan d'action Environnement du NEPAD en mettant l'accent sur les activités qui vont en définitive élargir la capacité de la région à s'engager dans la gestion environnementale.

## OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

Cette conférence fait suite à la directive du Président de la République du Sénégal d'organiser une rencontre sous-régionale des ministres chargés de l'environnement et de la pêche (CERHAO). Par ailleurs, avec la volonté

affirmée du Président, notamment en sa qualité de Coordonnateur du volet Environnement du NEPAD, de mettre en place un cadre approprié de financement, la perspective d'un lien avec l'Initiative Environnement du NEPAD a été jugée opportune. La conférence a, dans ce cadre, un double objectif :

1. **« Contribuer à la mise en place des mécanismes de financement durable pour la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles »**, notamment dans le domaine des ressources marines en capitalisant au niveau de l'Afrique de l'Ouest, les acquis du programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMaC), et en examinant la répliquabilité de cette expérience dans d'autres sous régions d'Afrique, dans une dynamique qui tient compte des spécificités de chacune d'elles;
2. **« Développer une plateforme régionale commune et intégrée sur la gestion des ressources marines et côtières comme exemple au niveau africain »** à partir de l'expérience du programme GIRMaC au Sénégal et du PRCM et de la CSRP au niveau sous-régional en s'appuyant sur les initiatives nationales pertinentes et en favorisant des partenariats assez larges pour la reconnaissance des zones marines et côtières comme un espace d'intégration économique.

## **ORIENTATION DES TRAVAUX : LA VISION DU CHEF DE L'ETAT**

### **1. Le financement du NEPAD / Environnement**

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est un programme de l'Union Africaine, à travers lequel, les dirigeants de ce continent se sont engagés à sortir leurs pays, individuellement et collectivement de la pauvreté. Parmi la dizaine de Volets que compte le NEPAD, figure l'Initiative Environnementale, lancée en juillet 2001. Elle est dotée d'un Plan d'Action élaboré de manière consultative et participative sous la direction de la Conférence des Ministres Africains en Charge de l'Environnement (CMAE) et de l'Union Africaine, avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Une soixantaine de projets de ce Plan d'Action ont été présentés à la communauté de Bailleurs en décembre 2003 à Alger. Ces bailleurs dans leur majorité, ont manifesté l'intérêt d'apporter un appui à leur mise en œuvre.

La traduction en accords de dons ou de crédits de cette manifestation d'intérêt, passe non seulement par la définition claire d'une stratégie de mise en œuvre de l'action commune par les principaux acteurs, mais aussi et surtout par une bonne connaissance des procédures et conditionnalités d'accès à ces financements. A titre de rappel, l'élaboration des projets du Plan d'Action, ne s'est pas accompagnée d'une création de nouvelles institutions

pour leur mise en oeuvre. Le NEPAD a identifié essentiellement les structures sous-régionales déjà existantes, pour remplir cette mission. Ceci s'est traduit pour la plupart des commissions économiques sous-régionales par la définition de nouveaux mandats et missions qui font appel à de nouvelles capacités. C'est pour faciliter la préparation des acteurs aux niveaux régional, sous régional et national qu'a été élaboré le programme de renforcement de capacités du plan d'action de l'initiative environnementale.

Par ailleurs, des expériences pilotes réussies de montage de programme de gestion intégrée des ressources marines et côtières au niveau national, comme le cas de GIRMaC au Sénégal, sont à capitaliser et à répliquer dans les pays de la région. Ce programme pourrait constituer un exemple de cadre de mise en cohérence des acteurs/partenaires et l'adoption des démarches et mécanismes communs, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets régionaux.

## **2. Approche supranationale en matière de gestion des ressources marines et côtières**

La vision de la nécessité de développement de stratégies (sous) régionales de gestion intégrée des ressources marines et côtières communes aux pays est clairement exprimée dans le volet Environnement du NEPAD pour renforcer les partenariats sous régionaux et régionaux et pour impulser une démarche commune face à la globalisation et à l'émergence de pôles politiques et régionaux d'intérêt économique.

La décision a été confirmée à Durban, lors du Congrès Mondial des Parcs Nationaux quand le Sénégal a été primé pour ses efforts de protection et de valorisation de ses ressources naturelles, particulièrement en ce qui concerne les ressources marines et côtières avec la création des Aires Marines Protégées (AMP). L'initiative ou la démarche régionale est dictée, en effet, par la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique que le Sénégal a signée le 5 juin 1992, ratifiée le 17 octobre 1994 et mise en vigueur le 15 janvier 1995. L'article 3 de cette Convention stipule que « le droit souverain des Etats d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommage à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des régions ne relevant d'aucune juridiction nationale ». Il s'agit également de mettre en exergue le caractère migratoire de la plupart des espèces halieutiques (marines et côtières) exploitées dans la sous-région et qui constituent des stocks partagés par les pays de la sous-région.

Le développement d'une vision commune aux Etats et aux diverses parties prenantes (sociétés humaines) et partenaires au développement se justifie par la nécessité d'avoir des principes et des moyens d'actions pour résoudre les questions et les problèmes de la région et une perspective régionale pour la

prise en charge des intérêts communs. L'orientation intersectorielle est également dictée par la recherche d'un cadre approprié de résolution des problèmes tout en prenant en charge les impacts à travers les barrières sectorielles (environnement, pêche, tourisme etc.), administratives et légales qui constituent des contraintes et des goulots d'étranglement pour le développement durable des pays. La démarche proposée est l'adoption d'une plate-forme régionale commune en matière de gestion intégrée des ressources naturelles, en particulier, celles marines et côtières. En effet, le domaine d'intervention No.4 du NEPAD vise « la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières » à travers:

- ✓ Harmonisation entre l'économie, le social et l'environnement au niveau sous-régional
- ✓ Développement des liens entre les programmes relatifs à la réduction de la pauvreté, la durabilité des genres de vie, la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles (érosion côtière) ou d'origine humaine.
- ✓ Promotion des partenariats intersectoriels, inter-agences, intergouvernementaux et inter-projets pour le développement durable de la région.

### **3. Modèles de montage technique et financier de projets et programmes**

En matière de gestion intégrée des ressources marines et côtières, le Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest ainsi que la Commission Sous-Régionale des Pêches à travers son Plan d'action stratégique sont proposés comme modèles dont l'analyse et la mise en commun des expériences permettent d'arriver à déterminer un ou des mécanismes de financement qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'Initiative Environnement du NEPAD.

#### **Le programme GIRMaC, Sénégal**

Le programme GIRMaC vise une intégration des principes du développement durable dans la gestion des ressources marines et côtières. Elle implique à la fois l'exploitation responsable des ressources et la protection des écosystèmes et des processus écologiques critiques pour leur régénération. Les impacts généraux attendus de la mise en oeuvre du programme sur l'économie et l'environnement du pays concernent :

- ✓ La réduction de la pauvreté des personnes dépendantes des ressources marines et côtières, conformément aux orientations stratégiques du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;

- ✓ La réduction de la dégradation des ressources halieutiques telle que visée dans la politique de développement durable des pêches ;
- ✓ La conservation des habitats critiques pour le maintien des ressources, en conformité avec la politique environnementale du Sénégal et avec les conventions internationales.

Au plan des contraintes et menaces multisectorielles, ce programme vise à faire face, pour le moyen et long termes :

- ✓ A la crise environnementale, sociale et économique grave qui frappe la pêche et qui compromet la survie des communautés littorales, provoquant l'accentuation de la pauvreté dans les zones côtières où se concentrent plus de la moitié des populations et l'essentiel des activités économiques du pays (tourisme, pêche, industries, maraîchage, etc.) ;
- ✓ A l'augmentation des risques bio-écologiques, sociaux et environnementaux qui font craindre un appauvrissement des écosystèmes marins et côtiers, et de la biodiversité, à un point tel qu'ils ne puissent supporter une exploitation durable des ressources de la biodiversité.

Par ailleurs, l'absence de plans de gestion opérationnels des activités du littoral axés sur la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources halieutiques et le manque de concertation entre les parties prenantes exacerbent les problèmes et sapent les bases de la viabilité et de durabilité des activités socio-économiques de la zone marine et côtière. C'est ainsi que les fondements du programme GIRMaC sont établis autour des considérations stratégiques suivantes:

- ✓ Approche Programme : La politique de GIRMaC s'inscrit dans une approche programme mobilisant plusieurs financements visant à répondre à la crise actuelle des ressources marines et côtières. Il associera différents bailleurs de fonds autour d'objectifs communs et d'une synergie d'action, notamment la Banque Mondiale, la FAO, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération Française (SCAC) et la JICA (Japon).
- ✓ Promotion de la cogestion dans la gestion des pêcheries artisanales : La Cogestion est une action de gestion qui implique le partage des responsabilités et des compétences, sur les ressources, entre le Gouvernement et les usagers. Elle repose sur un accord formel négocié entre les partenaires et dont le résultat est un plan de gestion qui stipule les objectifs, les droits et responsabilités des partenaires.
- ✓ Approche écosystème. L'originalité du projet est l'articulation entre l'approche par écosystème proposée pour la pêche par la FAO et celle proposée par la Convention sur la Diversité Biologique pour la biodiversité. Cette approche par écosystème est jugée nécessaire pour assurer la durabilité des ressources marines et côtières du Sénégal. Elle renvoie à la

conservation de la structure et des fonctions des écosystèmes marins et côtiers en plus de la préservation des ressources.

- ✓ La prise en charge des questions sociales connexes: En matière sociale, un système de microfinancement pour l'assistance à la reconversion des pêcheurs et pour la mise en œuvre de solutions alternatives à la pratique de la pêche artisanale est en cours de mise en place dans le cadre du programme GIRMaC. Un Fonds de Développement Communautaire pour les communautés de pêche sera mis en place dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS).

### **Le programme PRCM**

Depuis 25 ans, différentes initiatives de conservation ont été prises par les Etats de l'Afrique de l'Ouest avec leurs partenaires. Ces initiatives ont concerné surtout la protection de la biodiversité à des échelles locales et, plus rarement, nationales.

Depuis quelques années, il est apparu que les 6 Etats concernés (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Cap Vert) partagent une même éco-région (l'Eco-région marine de l'Afrique de l'Ouest). Les conditions océanographiques (upwellings) y déterminent une forte productivité biologique à l'origine d'un secteur économique des pêches particulièrement actif et qui joue un rôle de premier plan pour faire face à la pauvreté, à l'emploi et à la sécurité alimentaire. La plupart des espèces d'intérêt commercial ou patrimonial ont une aire de répartition qui dépasse les limites des frontières nationales, et les pêcheurs en quête de ressources se déplacent le long du littoral, générant des problématiques socio-économiques communes à l'ensemble des pays de la région.

Les acteurs du littoral ont par conséquent pris la décision d'aborder la gestion de la zone côtière à l'échelle de la région. Une stratégie commune pour les Aires Marines Protégées a été élaborée et une déclaration de politique générale a été signée par les 10 Ministres chargés des Aires Protégées et de la Pêche des 6 pays membres de la CSRP. Les Organisations de Conservation – UICN, WWF, Wetlands et la FIBA ont signé un MoU par lequel ils s'engagent à joindre leurs efforts et leurs moyens au sein d'un Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest – PRCM, en partenariat avec 46 institutions gouvernementales et non-gouvernementales, ainsi qu'avec la Commission Sous-Régionale des Pêches – CSRP. Ce partenariat s'intègre dans un programme d'action (2004 – 2008) d'un montant total de 30 millions d'Euros, dont la moitié a déjà été partiellement accordée par la Coopération Néerlandaise – DGIS et la Fondation MAVIA et, dans une moindre mesure, par la Coopération Suisse et la Coopération française.

Les ambitions visées par le PRCM sont entre autres de parvenir : a) - à une meilleure coordination et à un soutien important des initiatives de

conservation des ressources côtières et marines dans la sous-région notamment par la création de nouvelles AMP, b) - au renforcement des capacités des compétences techniques nationales et sous-régionales, c) - au renforcement des moyens d'actions des institutions chargées de la gestion des espaces côtiers et de leurs ressources naturelles d) - à la promotion de la gestion participative par la responsabilisation des populations et leur appropriation de la gestion des ressources comme modèle le plus adapté au développement durable dans le contexte économique de nos pays. L'ensemble de ces initiatives devra favoriser au niveau le plus élevé, la prise en compte d'une meilleure planification des zones côtières et littorales par la définition au niveau national et sous-régional d'une politique concertée de gestion intégrée de ces régions.

### **La Commission Sous-Régionale des Pêches**

Suite à l'extension de leur juridiction nationale en matière d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources halieutiques, un ensemble de considérations a amené les Etats de la sous région à envisager le renforcement de leur collaboration dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques. L'article 2 de la Convention du 29 mars 1985 portant création de la CSRP dispose que : la Commission a pour objectifs d'harmoniser, à long terme, les politiques des pays membres en matière de préservation, de conservation et d'exploitation de ressources halieutiques et de renforcer leur coopération pour le bien-être de leurs populations respectives. Pour atteindre ces objectifs globaux, cinq objectifs spécifiques ont été définis :

- ✓ L'adoption de stratégies communes dans les instances internationales ;
- ✓ L'harmonisation des politiques de pêche des Etats membres ;
- ✓ L'encouragement à la création d'entreprises conjointes et la conclusion d'accords de pêche entre les pays de la sous région ;
- ✓ Le développement de la coopération sous-régionale en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches ; et
- ✓ Le développement de la coopération en matière de recherche halieutique.

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) est arrivée à un tournant marqué par un contexte international en pleine mutation. La situation mondiale des pêches est devenue inquiétante avec seulement moins de 25% des stocks pouvant encore permettre un accroissement des captures. Dans la sous-région, la plupart des stocks sont pleinement exploités voire surexploités. Parallèlement, l'évolution rapide de la technologie a accru de façon significative la puissance de pêche des embarcations artisanales et des navires de pêche industrielle, menaçant ainsi la durabilité des pêches.

La définition d'un cadre cohérent d'intervention s'avère indispensable pour s'adapter à un tel contexte. Pour la CSRP, l'élaboration d'un plan d'action stratégique s'inscrit dans une vision à long terme et permet une meilleure lisibilité des actions à entreprendre pour le développement durable de la pêche à l'échelle de la sous-région.

L'objectif global du plan d'action stratégique de la CSRP est d'assurer la durabilité de l'utilisation des ressources halieutiques de la région. En référence à cet objectif global, le plan d'action stratégique vise à atteindre en particulier les trois objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Promouvoir la mise en place d'une politique coordonnée et harmonisée de régulation de l'accès et d'allocation des droits de pêche ;
- ✓ Faciliter et impulser la gestion durable des pêcheries d'intérêt commun ; et
- ✓ Promouvoir la conservation et la protection des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et côtiers.

La mise en œuvre du plan d'action stratégique sera coordonnée par la CSRP et facilitée par son Secrétariat permanent. Elle sera basée sur les principes suivants :

- ✓ Une approche adaptative et transparente reposant sur les directives du Code de conduite pour une pêche responsable, les instruments internationaux qui le complètent, ainsi que sur le principe de précaution ;
- ✓ Une approche systémique de la gestion durable des pêcheries, reconnaissant d'une part la relation dynamique et adaptative qui existe entre les principales composantes fondamentales du processus de gestion (recherche, information, politiques, régulation, et suivi-contrôle-surveillance) et prenant fait, d'autre part, de l'importance d'une prise en compte globale des interactions qui existent entre les principales composantes des pêcheries des Etats membres de la CSRP (pêche étrangère et domestique ; pêche industrielle et artisanale) ;
- ✓ Un souci complémentaire de coopération régionale en matière d'utilisation et de développement des capacités, ainsi qu'en matière de recherche ciblée ;
- ✓ Le partage des connaissances et de l'information indispensable à la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et côtiers ; et,
- ✓ La préparation de programmes opérationnels à court terme spécifiant les activités à entreprendre ainsi que le rôle et les responsabilités des Etats membres de la CSRP, des organes de la CSRP et autres parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique.

## **DEMARCHE POUR LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTALE DU NEPAD**

### **1. Etat de mise en œuvre de l'Initiative Environnementale (ou Plan d'Action Environnemental) du NEPAD**

#### **Missions SINEPAD**

Les missions confiées au Secrétariat Intérimaire pour le Volet Environnement du NEPAD (SINEPAD) établi par le Président de la République du Sénégal sur mandat de ses pairs comme l'organe d'intégration et de coordination du volet Environnement du NEPAD concernent essentiellement les éléments suivants :

- ✓ Facilitation de la conception, la recherche de financement et la mise en œuvre des projets du PAE NEPAD
- ✓ Identification des bailleurs et développement d'une stratégie de mobilisation de ressources financières
- ✓ Etablissement d'une base de données sur les activités et les financements.

#### **Capacités opérationnelles du SINEPAD**

L'essentiel des moyens de fonctionnement du SINEPAD (ressources humaines, financières et matérielles) proviennent de l'Etat du Sénégal qui est le coordonnateur du volet Environnement du NEPAD à travers le budget du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN).

Depuis la mise en place, les seules ressources financières acquises proviennent du FEM qui a financé la première composante d'un projet de renforcement des capacités d'un montant de 30 000 000 US\$. Cette première composante est axée sur l'élaboration des plans d'action régionaux en cours de préparation au niveau des commissions économiques régionales

Par ailleurs, il importe de noter l'existence de l'IGAD qui dispose d'un mécanisme d'accès aux fonds de la Banque Islamique de Développement (BID).

#### **Etat de mise en œuvre du Plan d'Action Environnemental du NEPAD**

Le bilan actuel de la mobilisation de financements pour la préparation et l'exécution de projet dressé par le SINEPAD pour les domaines d'intervention du Plan d'Action Environnemental s'établit comme suit :

- ✓ ***Lutte contre la désertification*** : Sur 39 projets, 20 sont en cours de finalisation suite à la manifestation d'intérêt de la BID pour le financement
- ✓ ***Ressources marines et côtières*** : PDF B en cours de soumission avec l'UNESCO sur la protection du littoral ; PDF B sur l'impact du tourisme sur

les ressources maritimes déjà approuvé par le FEM ; et, préparation de la conférence sur les ressources marines et côtières de Dakar les 12, 13 et 14 octobre 2004

- ✓ **Espèces exotiques et envahissantes** : PDF B sur « un programme pilote de lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui circulent à partir des aéroports » est en cours de préparation
- ✓ **Conservation et gestion des ressources transfrontalières** : Financement du PNUD, de la Banque mondiale de plusieurs initiatives (sous) régionales à travers les grands bassins fluviaux ; Congo, Niger, Nil, Sénégal, Gambie, Lac Tchad, etc.

Pour la concrétisation des possibilités de mobilisation de fonds, un document de stratégie de mobilisation des fonds a été élaboré et soumis par le SINEPAD à certains partenaires potentiels.

### **Contraintes pour la mise en œuvre des activités**

Les contraintes à la consolidation de l'action du SINEPAD concernent les points suivants :

- ✓ Faible intégration du SINEPAD dans le circuit d'information gouvernemental ;
- ✓ Une certaine confusion au niveau des partenaires sur le mandat du SINEPAD par rapport à celui du Secrétariat en Afrique du Sud
- ✓ Absence de dotation budgétaire spécifique pour la planification et la mise en œuvre des activités

### **Recommandation et perspectives**

Le diagnostic du fonctionnement du SINEPAD et de ses activités de mobilisation de fonds a révélé des orientations fortes destinées à renforcer l'action et à consolider les résultats obtenus. Ces orientations se traduisent par les actions prioritaires suivantes :

- ✓ Sensibilisation des « grandes » institutions internationales comme l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, l'UMA, la SADC, la CEEAC, l'IGAD, la Banque mondiale, le PNUD, le PNUE, La Francophonie, la BID, BAD, BOAD, etc.
- ✓ Diffusion du document portant stratégie pour la mise en œuvre du PAE NEPAD
- ✓ Suivi des manifestations d'intérêt consécutives à la réunion d'Alger
- ✓ Concrétisation des partenariats noués avec le Bureau Régional Afrique de l'Ouest du FEM, Wetland International et ENDA Tiers monde.

Le Volet Environnement du NEPAD aborde plusieurs problèmes cruciaux et cherche les solutions par la mise en place de projets ciblés qui sont regroupés selon des domaines d'intervention précis. Cependant, la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre est retardée par le fait que la réflexion sur les fonctions et services écologiques par rapport à l'utilisation des ressources naturelles et aux activités économiques connexes est assez faible.

Le lien entre la conservation des ressources naturelles et de l'environnement et les activités économiques est établi à travers les services écologiques fournis par l'environnement aux différents secteurs économiques. A titre d'exemple, la conservation de la biodiversité marine sert essentiellement les intérêts des secteurs de la pêche et du tourisme. A ce titre, le financement de la conservation de la biodiversité marine et côtière permet le maintien des ressources et profite ainsi de manière directe et indirecte au développement de ces secteurs. Cette logique s'applique ainsi au programme GIRMaC et a constitué l'avantage comparatif d'un programme intégré par rapport au financement différencié sur une base sectorielle.

Les propositions préliminaires ci-après sont faites pour faciliter la réflexion sur un mécanisme adéquat de mobilisation et de gestion du financement pour les projets et programmes de l'Initiative Environnement du NEPAD.

## **2. Propositions de principes de gestion des projets de l'IE**

- ✓ **Approche programme** : Consolidation des divers projets en programmes prioritaires régionaux et thématiques (PPRT) ex ; Programme régional côtier et marin en Afrique de l'Ouest appuyé par une stratégie sous-régionale et capitalisant les diverses initiatives nationales
- ✓ **Evaluation technique** : Institution de Comités Régionaux de Planification (CRP) composé de représentants des structures nationales compétentes, des ONGs internationales spécialisées (UICN, WWF, Wetland International, etc.) et de représentants d'organisations socioprofessionnelles et de bailleurs de fonds spécialisés qui fonctionnent comme conseil scientifique et technique pour les divers programmes et intégrant les structures nationales et les coordonnateurs des divers projets
- ✓ **Ancrage institutionnel** : Domiciliation de chaque PPRT dans une organisation sous-régionale spécialisée (Ex : la Commission Sous-Régionale des Pêches en Afrique de l'Ouest pour la gestion des ressources halieutiques) choisie comme point focal thématique pour la sous-région pour la préparation technique et la supervision de la mise en œuvre
- ✓ **Gestion des fonds** : Domiciliation des fonds dans une entité économique (sous)régionale CEDEAO, UEMOA et accès aux fonds par les pays sur visa du Ministre des Finances et du SINEPAD. Supervision financière du SINEPAD par les Ministres chargés des finances des entités économiques (sous-régionales)

- ✓ **Facilitation et Coordination:** Soumission des programmes aux bailleurs de fonds par le SINEPAD en tant qu'agence d'exécution des programmes environnement de l'AMCEN et de l'UA. Organisation des bailleurs en POOL REGIONAUX / THEMATIQUES avec un point focal pour chaque thématique dont la responsabilité est de mobiliser les fonds et d'en assurer la supervision et le rapportage.

### **3. Proposition d'un Cycle de financement des projets**

- ✓ **Identification du** projet à soumettre dans le cadre de l'IE au niveau national ou (sous) régional et endossement formel par les institutions nationales ou régionales compétentes et documentation détaillée de la pertinence des problématiques et des bénéficiaires supra-nationaux qui sont potentiellement générés par une mise en œuvre à l'échelle locale, nationale, ou régionale
- ✓ **Revue technique :** Envoi au SINEPAD qui s'assure de la conformité par rapport au domaine d'intervention (avis de réception émis par le SINEPAD), détermine son ancrage (sous)régional et programmatique et organise son examen par le CRP qui formule un avis technique motivé (cet avis devra être annexé au document de projet) en direction du promoteur avec copie aux ministres des finances concernés)
- ✓ **Mobilisation de fonds :** Transmission à l'entité économique régionale chargée de la supervision (UEMOA, CEDEAO, IGAD, etc.) qui organise la concertation en vue du financement via le point focal thématique des bailleurs de fonds concernés, enregistre les promesses de financement et transmet un mémorandum de financement au SINEPAD
- ✓ **Coordination de la requête :** Transmission du mémorandum de financement par le SINEPAD à l'entité nationale ou (sous)régionale chargé de la mise en œuvre et suivi de la requête auprès des bailleurs concernés par l'entité nationale ou (sous)régionale chargé de la mise en œuvre via l'entité économique régionale chargée de la supervision (UEMOA, CEDEAO, IGAD, etc.) par le SINEPAD qui est chargé du suivi jusqu'à la mobilisation du financement.
- ✓ **Gestion du projet :** Accès aux fonds par le promoteur soumis aux visa(s) du ou des ministre(s) des finances des pays concernés ; Rapport annuel de suivi des financements de l'IE du NEPAD élaboré par le SINEPAD pour l'Union Africaine et, Gestion de la mise en œuvre et suivi technique et financier selon les procédures habituelles des bailleurs de fonds concernés.

# PROJET D'AGENDA

1ère Journée : 12 octobre 2004 – Réunion des Experts

## 9h00 – 10h00 : Ouverture Officielle

- Mots de bienvenue du MEPN
- Discours (MINEPAD, MEF et MEM)
- **Discours du Premier Ministre**

## 10h00 – 10h15 : Pause Café

## 10h15 - 11h15 : Session 1 : Plénière

1. Présentation de l'ordre du jour – Adoption
2. Organisation des travaux
  - Election des Présidents, Rapporteurs de Commissions et Rapporteur Général
  - Organisation de la réunion
3. Présentation de Communications
  - **GROUPE 1 : MONTAGE DE PROJETS**
    - A. Présentation de l'expérience sénégalaise de montage politique, institutionnel, technique et financier du Programme GIRMAC
    - B. Présentation l'expérience de montage politique, institutionnel, technique et financier du PRCM
    - C. Présentation l'expérience de montage politique, institutionnel, technique et financier du CSRP
  - **GROUPE 2 : MECANISME DE FINANCEMENT**
    - D. Présentation des mécanismes de mobilisation de financement et de montage institutionnel des projets sous régionaux CEDEAO/NEPAD
    - E. Examen des questions relatives aux mécanismes de financement du Plan d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD (SINEPAD)
4. Discussions en plénière sur les présentations

## 12h30 – 14h00 : PAUSE DEJEUNER

## 14h00 –18h: Session 2 : Travaux de Commissions

- GROUPE 1 : Mécanisme de mobilisation de financement
- GROUPE 2: Etablissement d'une plateforme régionale commune sur la gestion intégrée des ressources marines et côtières....

## 18H : Réunion des Présidents, Rapporteurs de Commissions, Rapporteur Général et Consultants

**2e Journée : 13 octobre 2004 – Réunion des Experts (suite)**

**9h00 – 11h00 : Synthèse des travaux de commissions (Comité restreint)**

**11h00 – 13h00 :** Restitution des travaux de synthèse – Présentation des recommandations/ Discussion en plénière et adoption

**13h00 – 14h00 :** PAUSE DEJEUNER

**14h00 – 18h00 :** Mise en forme des documents et distribution aux délégations

**19h00 – 21h00 :** Cocktail dînatoire

**3ème Journée : 14 octobre 2004 – Réunion Ministérielle**

**9h00 – 10h00 : Ouverture Officielle de la conférence**

- Mot de bienvenue du MINEPAD
- ***Discours du Président de la République***

**10h00 – 10h30 :** Pause café

**10h30 – 13h00 :** Examen des conclusions de la réunion des experts sur

**13h00 – 14h30 :** PAUSE DEJEUNER

**14h30 – 16h30 :** Présentation des recommandations et adoption

**16h30 – 17h30 :** Cérémonie officielle de clôture de la conférence (PR ou PM)

# Termes de référence des ateliers

## ***Thème 1 : Mécanismes de mobilisation de financement durable pour la mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD.***

### **INTRODUCTION**

La mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD requiert des arrangements institutionnels et des mécanismes de mobilisation de financement durables. En effet, après avoir retenu plusieurs idées de projets représentant l'opérationnalisation des thèmes de concentration de l'initiative, il faut réfléchir sur les voies et moyens de les mettre en œuvre. Autrement dit, réfléchir sur les modalités à prendre afin de mobiliser les financements existants en vue de la mise en œuvre des projets de l'IE. A cet effet, il faut d'abord réfléchir sur la mise au point d'un système de planification par la suite voire comment mobiliser et l'exécuter durablement les projets et programmes.

La commission 1 examinera les modalités de mobilisation et d'affectation des ressources et les mécanismes de pérennisation

### Objectifs de la commission 1

Objectif global: Proposer un mécanisme mobilisation de financement durable pour la mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD. Avant la fin de l'année 2005, il est important que les gouvernements, en rapport avec les différentes catégories d'acteurs et les partenaires au développement décident de la création d'un mécanisme de mobilisation de financement durable.

### Objectifs spécifiques :

1. faire un diagnostic sommaire des forces et faiblesses des sources potentielles de financement ;
2. Préciser les modalités de mobilisation des ressources financières locales, nationales, sous régionales, régionales et internationales
3. Proposer des modalités d'affectation des ressources mobilisées aux activités de terrain.
4. Proposer des modes/schémas consensuels de fonctionnement du mécanisme de mobilisation de financement durable

### *Résultats attendus*

Au terme de cet atelier, les participants proposeront :

- les sources de financement disponibles des partenaires techniques et financiers qui interviennent dans la préservation de l'environnement notamment au niveau des bailleurs de fonds traditionnels, bilatéraux et multilatéraux, la coopération décentralisée, le budget de l'Etat, le secteur privé, les collectivités locales etc. ;
- les modalités et conditions d'accès à ces fonds des différents partenaires identifiés en mettant l'accent sur les projets sous régionaux et régionaux ;
- un schéma d'organisation consensuel de fonctionnement du mécanisme de mobilisation de financement pour les projets de l'IE du NEPAD ;
- les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans la mobilisation des ressources financières.

## ***THEME 2 : Etablissement d'une plateforme régionale commune sur la gestion intégrée des ressources marines et côtières.***

### **INTRODUCTION**

La nécessité de développement de stratégies (sous) régionales de gestion intégrée des ressources marines et côtières communes aux pays est clairement exprimée dans le volet Environnement du NEPAD pour renforcer les partenariats sous régionaux et régionaux et pour impulser une démarche commune conforme à l'émergence de pôles politiques et régionaux d'intérêt économique. En effet, le domaine d'intervention No.4 du NEPAD vise « la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières » à travers les éléments suivants:

- Harmonisation entre l'économie, le social et l'environnement au niveau sous-régional
- Développement des liens entre les programmes relatifs à la réduction de la pauvreté, la durabilité des genres de vie, la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles (érosion côtière) ou d'origine humaine.
- Promotion des partenariats intersectoriels, inter-agences, intergouvernementaux et inter-projets pour le développement durable de la région.

La commission 2 examinera les possibilités d'établissement d'une plateforme régionale prenant en compte le domaine 4 du plan d'action Environnement du NEPAD relatif à « la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières »

### **Objectifs de la commission 2**

#### **Objectif global**

« Développer une plateforme régionale commune et intégrée sur la gestion des ressources marines et côtières comme exemple au niveau africain » en s'appuyant sur les initiatives pertinentes identifiés dans le cadre de l'Initiative

Environnementale du NEPAD et en favorisant un partenariats assez large entre les acteurs nationaux et régionaux.

Objectifs spécifiques :

1. Identifier et analyser les forces et faiblesses institutionnelles et réglementaires et opérationnelles concernant la mobilisation des fonds , des acteurs (Programmes, Projets et Institutions) intéressés par la gestion intégrée des ressources marines et côtières, tant au niveau national que sous régional :
2. Etudier la faisabilité institutionnelle et technique d'une plateforme régionale consensuelle de GIRMaC;
3. Proposer un processus de validation technique et un système de mobilisation et de gestion de fonds y compris les mécanismes d'endossement et de transfert de fonds

*Résultats attendus*

Au terme de cet atelier, les participants proposeront :

- Une proposition de plateforme régionale en matière de gestion intégrée des ressources marines et côtières y compris sa structuration et sa domiciliation technique
- Un processus et un dispositif institutionnel régional de validation des propositions techniques
- Un dispositif adéquat de gestion et de transfert de fonds conforme au schéma du NEPAD

# **Dispositions logistiques**

## **1. Comité d'organisation**

- **Président du Comité d'organisation: Le Directeur de Cabinet, Ministère de l'Environnement**
- **Comité Scientifique animé par la DEEC et l'UCP GIRMaC**
- **Comité Logistique animé par la CEPS, l'UCP GIRMaC, Cabinet MEPN**
  
- **Membres des comités : toutes les directions nationales et les ONG nationales et Internationales impliquées**

Secrétariat Intérimaire du volet Environnement du NEPAD (SINEPAD)  
UCP GIRMaC,  
Programme PGIES  
Programme PGIES  
Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)  
Direction des Pêches Maritimes (DPM)  
Direction des Parcs Nationaux (DPN)  
Direction des Conférences Internationales (DCI)  
Division des Organisations Internationales (DOI)  
Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF)  
Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)  
Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN)  
Cellule d'Etudes et de Planification, (CEP) ,Ministère de l'Economie Maritime  
Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi (CEPS), Ministère de l'Environnement  
Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT)  
Centre de Suivi Ecologique (CSE)  
Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)  
Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles, (CONSERE)  
Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DPCA)  
Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP)  
Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS)  
Direction des Parcs Nationaux (DPN)  
Direction des Pêches Maritimes (DPM)  
Fonds Mondial pour la Nature (WWF)  
Groupe de Recherche et d'Appui Scientifique et Technique (GRAST)  
Institut de Recherche pour le Développement (IRD) CONSDEV  
Institut des Sciences de l'Environnement  
Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)  
Projet Naru Euleuk (Oceanium)  
UNESCO-BREDA  
Union Mondiale pour la Nature (UICN)  
Unité de Coordination du programme GIRMaC (UCP GIRMaC)

Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) : Chaire UNESCO  
Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB)  
West African Association for Marine Environment (WAAME)  
Wetland International

## **2. Termes de référence du Modérateur / Maître de cérémonie**

### **Mandat :**

Le Facilitateur est Maître de cérémonie et modérateur des sessions plénières. Il devra travailler en étroite collaboration avec les Présidents des Comités scientifique et accueil et logistique.

### Tâches du Facilitateur

De manière spécifique, le Facilitateur devra :

- ✓ organiser la discussion sur l'agenda des sessions plénières ;
- ✓ présenter une synthèse orale des débats après chaque session plénière ;
- ✓ rappeler chaque matin les grandes lignes et recommandations issues des débats de la journée précédente ;
- ✓ élaborer les documents introductifs des travaux en commission ;
- ✓ finaliser et présenter les TDR des ateliers ;
- ✓ coordonner les travaux en commission ;
- ✓ préparer le rapport final en collaboration avec les Présidents et Rapporteurs des groupes de travail ;
- ✓ présenter un Rapport général provisoire à la fin de la réunion ;
- ✓ produire et déposer le Rapport final au plus tard, 48 heures après la fin de la réunion.

### Produits et résultats attendus

- ✓ La consolidation du document d'orientation, particulièrement de l'agenda, des termes de référence des ateliers, et sa mise à disposition aux participants
- ✓ Une bonne gestion de l'agenda de la conférence et du déroulement des travaux en plénière et en ateliers
- ✓ La production du rapport final à présenter à la session de clôture et sa finalisation ultérieure dans les délais impartis

### Profil du Facilitateur

- ✓ Planificateur avec une expérience en Environnement de dix (10) ans au moins ;
- ✓ Maîtrise parfaite du Français et de l'Anglais;
- ✓ Bonne connaissance des mécanismes de mobilisation de fonds.

## **3. Organisation de la conférence**

### **Transport des participants**

Les billets d'avion des participants à la conférence seront prépayés dans une agence de voyage de Dakar. Les invités pourront donc tout simplement retirer

leurs billets d'avion dans une agence de leur pays respectif. Le transport terrestre des Ministres sera organisé en coordination avec le Secrétaire Général de la Présidence afin de solliciter la mise à disposition de véhicules et de chauffeurs à cet effet.

### **Accueil et transfert des participants**

Les Ministres Sénégalais ou leurs Représentants accueilleront leurs homologues à l'aéroport. Un welcome package sera élaboré et remis aux participants dès leur arrivée à l'hôtel.

Le transport des Experts participant à la Conférence sera assuré par la Navette de l'hôtel qui les hébergera.

### **Hébergement des participants et site de la conférence**

Tous les participants à la conférence pris en charge seront logés dans le même hôtel.

La salle de conférence de l'hôtel sélectionné pour héberger les participants servira de lieu de réunion.

### **Maître de cérémonie**

Un consultant planificateur sera recruté pour l'organisation technique de la conférence et servira en même temps de Maître de cérémonie durant la Conférence. Ce Consultant Planificateur sera chargé, avec l'assistance de deux autres personnes du comité d'organisation, de faire les termes de référence du Comité Scientifique, des commissions et éventuellement des sous-commissions, et d'assurer le reporting de la Conférence.

### **Secrétariat de la conférence**

Un local sera pourvu à proximité de la salle de conférence pour servir de secrétariat. Tous les équipements nécessaires à la conférence y seront installés (ordinateurs, téléphones, imprimante, photocopieuse ...).

Des Secrétaires seront disponibles pour assurer les services d'hôtesse durant la Conférence.

La mise à disposition de ce service sera sollicitée auprès de l'hôtel qui accueillera la Conférence.

### **Cocktail dînatoire**

Un cocktail est prévu à la veille de la plénière ministérielle. Son organisation sera confiée à l'hôtel de la conférence.

#### **4. Liste des participants (à réviser / commission logistique)**

Ministres Pêche (1 ministre/Etat x 12 Etats)	12
Ministres Environnement (1 ministre/Etat x 12 Pays)	12
Ministres des Finances	12
Ministre chargé du NEPAD	01
Experts nationaux (2 experts /Etat x 12 Etats)	24
UCP GIRMaC	14
Secrétariat NEPAD	01
SINEPAD	03
Secrétariat Convention d'Abidjan	01
Directeurs DPN, DEFCCS, DPM, DEEC, DCEF, DCI, DOI	07
Présidence, Primature, MAE	03
DG APIX	01
Comité National sur la Biodiversité	01
Conseil National Consultatif sur les Pêches Maritimes	01
Banque Mondiale	02
PNUE	01
ACDI	01
Ambassade Chine Taiwan	01
Ambassade de France	01
Ambassade Royale des Pays-Bas	01
BAD	01
Bureau Régional KfW	01
Coopération suisse	01
CRSP	02
FAO	01
GTZ	01
JICA	01
Mission Luxembourgeoise	01
PNUD	01
UNESCO BREDA	01
Union Européenne	01
USAID	01
ASAN	01
CONGAD	01
ENDA Diapol	01
CONIPAS	01
GAIPES	01
OCEANIUM	01
PRCM	02
UICN	01
WAAME	01
Wetlands International	01
World Wildlife Funds (WWF)	01